



DECISION ADMINISTRATIVE

2025_112_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :
**Contrat de location de matériel sanitaire
pour le Tour de France 2025**

Considérant le besoin de recourir à une société de location de matériel sanitaire pour l'installation de toilettes sur plusieurs lieux de la commune pour la journée du Tour de France ;

Le Maire

DÉCIDE

De souscrire avec CAUX LOC Services – Impasse de Bennetot – 76890 BEAUVAL EN CAUX ; un contrat de location de matériel sanitaire (installation et démontage des WC) pour la journée du Tour de France 2025 dont la ville de Vif est une ville Départ.

Le contrat est conclu pour une durée maximum de 5 jours à compter du 21 juillet 2025.

Le montant de cette prestation s'élève à 5 711 euros H.T. soit 6 853,20 euros TTC

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative

Fait à VIF,

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*